

Procès-verbal et relevé des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 octobre à 18h00, le Conseil municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 octobre 2025

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, PAGES Axel, GOVAERT Gérard, CHAUMONT Christian, MILLET Emmanuel, LECLAIRE Laurent, TREMEL Jean-Pierre, LARDEAU Jean-Pierre, MORINEAU Christophe, et Mmes THIAUDIERE Patricia, PICARD Anne, PINEAU Martine, SPIEGEL Coralie, TESTARD Nathalie, AUGER Nadia.

Etaient absents et excusés : M FRUCHON Damien (Donne pouvoir à M. MILLET Emmanuel), Mme BERGER Stéphanie et Mme PIERRE-ANTIER Nathalie.

A été nommé secrétaire de séance : M. Pierre LEDOUX

Le quorum étant constaté le Maire ouvre la séance à 18h00 :

1. Approbation du PV de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 15/09/2025

2. Lotissement des Nauds ; Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux complémentaires,

Délibération N°63/2025

Par ses décisions du 17 février et du 17 mars 2025, le Conseil municipal a validé l'affectation de la parcelle, qui à l'origine était destinée à y implanter une résidence pour seniors, pour y aménager 5 lots pour y construire 5 maisons individuelles.

Cette modification de l'affectation de ce terrain nécessite des travaux de remise à niveau des réseaux.

Pour réaliser ces travaux nous avons sollicité deux entreprises : EUROVIA et COLAS.

L'entreprise EUROVIA a été la mieux disante avec une offre de 33 777 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confier le chantier d'aménagement du lotissement des Nauds à l'entreprise EUROVIA,
- de donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches pour réaliser ces travaux.

3. Aménagement du local commercial :

Délibération N°64/2025

Le local situé à côté de La Pampa héberge actuellement le dépôt de pain qui va être libéré car la boulangerie doit être opérationnelle au début du mois de novembre 2025.

Comme évoqué au cours du Conseil du 15 septembre dernier, nous devons trouver une nouvelle activité à installer dans ce local pour le valoriser, compléter l'activité économique dans le bourg de la commune et procurer des revenus de loyers à la commune.

Deux médecins spécialistes actuellement à Châtellerault sont intéressés pour venir s'y installer au plus tôt.

Pour mener les études et conduire le chantier de rénovation de ce local, nous avons besoin d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Le coût de cette mission devrait être voisin de 39 500 € HT.

Même si la structure du bâtiment a déjà été isolée et réhabilitée, les travaux d'aménagements intérieurs sont importants afin de répondre aux besoins des médecins : électricité, chauffage, ventilation double flux, réseau d'eau potables et usées, cloisonnement, accès extérieur et circulation intérieure, ...

Au regard du programme de réhabilitation, le coût estimé des travaux s'élève à environ 264 000 € HT. La commune pourra récupérer la TVA.

Pour financer ce projet qui n'était pas prévu dans le budget principal 2025 de la commune, nous proposons de faire une demande de DETR auprès de la Préfecture à hauteur de 30%, soit 90 000 €. Une demande de subvention à la Région à hauteur de 30%, soit 90 000 € et une demande ACTIV 3 2026 auprès du Conseil départemental, soit 25 000 €.

Le solde pourra se faire par recours à un emprunt bancaire, amortissable sur 15 ans.

Après échanges avec les futurs locataires nous sommes arrivés à un compromis de loyer de 1 500 € TTC par mois, (1 250 € HT), soit 15 000 € de recette nette par an pour la commune.

Cela pourra nécessiter un effort financier de la commune, mais elle restera propriétaire de son local et continuera à bénéficier des loyers par la suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de consulter une équipe de maîtrise d'œuvre pour accompagner le Conseil municipal dans la conduite de ce projet et de confier cette mission au cabinet d'architecte Corset-Roche.
- de valider le lancement de cette opération d'aménagement du local communal afin de pouvoir le louer à deux médecins, pour un coût global de 305 000 € HT,
- de valider le plan de financement proposé :
 - o solliciter une subvention DETR auprès de la Préfecture à hauteur de 30%, soit 90 000 €,
 - o solliciter une subvention de la Région à hauteur de 30%, soit 90 000 €,
 - o solliciter l'enveloppe ACTIV 3 de 2026 du Conseil département à hauteur de 25 000 €,
 - o solliciter un financement bancaire du solde, amortissable sur 15 ans,
- de voter une décision modificative sur le budget d'investissement 2025 pour tenir compte de ce plan de financement,
- de signer un bail professionnel avec les médecins avec un loyer de 1 500 € TTC par mois,
- de donner pouvoir au Maire pour mettre en œuvre ces décisions.

4. Achat d'une licence IV de débit d'alcool :

Délibération N°65/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code de la santé publique, notamment ses dispositions relatives aux licences de débit de boissons ;

Considérant que l'ancien restaurateur de l'ouvrière situé sur la place de la commune souhaite vendre sa licence IV dont il est propriétaire,

Considérant qu'à défaut d'acquisition de cette licence IV par la commune, celle-ci risque d'être transférée en dehors du ressort de la municipalité,

Afin de préserver l'activité économique sur son territoire, de sécuriser la domiciliation de la licence IV au sein de la commune d'Availles-en-Châtellerauld et de faciliter l'installation du nouveau commerçant, la commune souhaite procéder à l'acquisition de cette licence IV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition, au nom et pour le compte de la commune, d'une licence de débit de boissons de 4e catégorie (licence IV), dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et dans la limite de 12 500€ (hors frais éventuels liés à la cession).
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition, y compris la signature de tout acte ou contrat y afférent.

Les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget communal.

5. Approbation du projet photovoltaïque sur la carrière de La Berlère,

Délibération N°66/2025

Le propriétaire des terrains situés sur le site des carrières de la Berlère (d'une superficie d'environ 7 hectares), envisage de vendre cette parcelle à un exploitant souhaitant y implanter une installation de production d'énergie photovoltaïque.

Le Conseil Municipal du 21 mai 2024 a identifié ces terrains comme zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables. À ce titre, ils sont jugés propices à l'accueil d'installations photovoltaïques au sol.

La commune souhaite marquer son soutien à ce projet, conforme à ses engagements en matière de transition énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins une voix contre (Axel PAGES) :

- Emet un avis favorable au projet d'installation photovoltaïque sur les carrières de la Berlère, tel que présenté,
- Prend acte que ce projet reste soumis à l'obtention des autorisations réglementaires en vigueur.
- Donne pouvoir au Maire pour formaliser cette décision aux personnes concernées.

Remarque de Axel PAGES :

"Depuis que nous nous sommes prononcés pour définir les ZAENR (zones d'accélération des énergies renouvelables), j'ai toujours dit que les installations photovoltaïques étaient indispensables mais devaient en priorité exploiter les surfaces de toitures, les zones industrielles, les parkings, les bords d'autoroutes, etc. Je ne pense pas que toutes ces surfaces soient aujourd'hui saturées au point de devoir artificialiser des zones naturelles. De plus, ce projet ne présente aucun intérêt pour les exploitants agricoles locaux. Aucune réduction du coût de l'énergie pour les consommateurs locaux n'est à prévoir. Il est porté par une entreprise extérieure qui achèterait les terrains. Je suis donc opposé à ce projet."

6. Renouvellement de l'adhésion au service de médecine de prévention du CDG86,

Délibération N°67/2025

VU la réglementation en vigueur,

Considérant que la commune d'Aailles en Châtelleraut est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail,

Considérant que, conformément à l'article L812-3 du Code Général de la Fonction Publique, la commune d'Aailles en Châtelleraut doit disposer d'un service de médecine préventive.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 86 propose une nouvelle convention d'adhésion à son service de médecine préventive à compter du 1er janvier 2026 et ce, pour une durée de six années. La tarification est fixée à 88 euros par an et par agent au 1er janvier 2026.

Eu égard à l'importance de la prévention, de la santé, et de la sécurité et des conditions de travail, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne au 1er janvier 2026, pour une durée de six années,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion annexée et tous documents permettant sa mise en œuvre.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Questions diverses :

a. Point financier : présentation de l'Etat des comptes au 30/09/25,

Une présentation des comptes au 30 septembre 2025 et surtout une projection de ce qu'ils peuvent être au 31 décembre 2025 a été faite au Conseil municipal.

Deux points importants sortent de cette présentation :

- Le résultat de fonctionnement 2025 risque d'être inférieur de 35 000 € par rapport au budget du fait d'événements exceptionnels en 2025 et notamment de la panne du chauffage de l'Espace René Descartes qui a généré un coût de réparation de 11 000 € et une surconsommation électrique de 25 000 €. Cet événement est exceptionnel et n'est pas récurrent sur les années à venir,
- Le fonds de roulement prévu au 31 décembre 2025 doit s'améliorer de 350 000 € environ comme prévu au budget, ce qui permettra à la commune de retrouver une souplesse de trésorerie en 2026.

b. Subvention TNE, pour achat d'un tableau numérique à l'école :

A la demande de la Directrice de l'école, la commune a sollicité le Rectorat pour bénéficier d'une aide à hauteur de 70% pour l'achat d'un tableau numérique dont le coût est de 3 214.80 €.

Le rectorat a donné son accord, la commune va acheter ce tableau numérique.

c. Retour de la réunion sur la Convention Territoriale Globale (CTG) :

M. Axel Pagès informe le Conseil municipal des décisions prises à l'issue de la réunion avec les communes du bassin de vie concernant le poste de coordinateur territorial global.

Il précise qu'il a été décidé de recruter un agent disposant à minima d'un diplôme de niveau Bac +2, sur un poste à 0,8 ETP, soit 28 heures par semaine, relevant du cadre d'emplois de catégorie B.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) apportera un financement à hauteur de 19 500 € par an. Le reste du coût sera réparti entre les communes, au prorata de leur population. Pour la commune d'Aailles-en-Châtellerault, cela représente 21 % du financement, soit une participation comprise entre 1 500 € et 2 400 € par an en fonction de la personne qui sera recrutée.

L'annonce du poste a été validée et publiée. Chaque commune sera représentée au sein du jury de recrutement ; M. Axel Pagès représentera Aailles-en-Châtellerault.

M. Axel Pagès précise que le Conseil municipal pourra se prononcer après la phase de candidatures, en fonction du profil de la personne retenue. Un profil adapté permettrait notamment de proposer des actions d'animation ainsi qu'un projet pertinent de coordination financière entre les trois associations concernées.

M. le Maire, après avoir recueilli les avis des conseillers dont certains émettent des doutes sur l'intérêt de cet emploi, et bien que ce poste n'ait pas pleinement donné satisfaction jusqu'à présent, indique qu'il souhaite manifester la solidarité de la commune envers les autres communes du bassin de vie qui ont exprimé leur volonté de procéder à un nouveau recrutement.

d. Commission validation des listes électorales :

Axel PAGES est membre titulaire de cette commission. Il est maintenant adjoint au Maire, ce qui n'est pas compatible avec cette représentation. Jean-Pierre LARDEAU accepte de prendre sa place à cette commission.

e. Prise en charge des frais de sécurisation des spectacles à l'Espace Descartes :

Les Conseillers donnent leur accord pour maintenir la prise en charge des frais de sécurisation des animations théâtrales, mais dans la limite d'une prise en charge par association et par saison (octobre 2025 à mai 2026).

Interventions des adjoints :

➤ Jeunesse :

- L'inspectrice en charge de l'école nous confirme que si les effectifs de l'école passent à 123 élèves pour la rentrée 2026, le rectorat prévoit la fermeture d'une classe dès septembre 2026.
- La prochaine rencontre du Conseil municipal des jeunes est programmée le vendredi 31/10/2025 à 18h salle du conseil.

➤ Urbanisme :

- Les travaux de rénovation de la boulangerie sont terminés. Son aménagement est en cours pour un démarrage de l'activité le 6 novembre prochain. L'inauguration est prévue le samedi 25 octobre.
- Le 21 octobre, la commune reçoit le cabinet URBANOVA désigné par la CAGC pour la mise en place du PLUIHM. A cette occasion nous aborderons les enjeux et les projets en cours de la commune.

➤ **Entretien :**

- L'éclairage en LED du terrain annexe du stade de football est en service.
- Les nouveaux buts ont été installés par le club L'Espérance.
- Un câble HDMI a été installé pour l'utilisation du vidéo projecteur de la grande salle à l'Espace Descartes,
- L'entreprise Sharp a réalisé le deuxième passage de balayage des caniveaux le 13 Octobre,
- Suite à l'éboulement, les propriétaires prévoient les travaux de déblaiement du chemin de Prinçay en mars 2026.

➤ **Relations extérieures :**

- Pour l'inauguration de la boulangerie le samedi 25 octobre à 10h30, les invitations ont été envoyées aux officiels, financeurs, entreprises intervenantes, maires des communes environnantes, acteurs économiques de la commune et président(e)s des associations. Les habitants ont été invités par La Gazette, Intramuros, affichages et nous avons demandé l'insertion d'une brève dans la Nouvelle République.
- Commande a été passée à Boris pour la fourniture des provisions de bouche du vin d'honneur qui se déroulera à l'Espace Beauvoir.
- Face aux incivilités constatées sur les dépôts de déchets, Grand Châtellerault lance une campagne de communication audacieuse, directe et engagée intitulée "Ordures, la marque du non-respect". Cette campagne s'appuie sur des affiches provocatrices qui cherchent à faire réfléchir sur la responsabilité individuelle. Nous en avons commandé un certain nombre dans l'objectif de les coller sur les conteneurs où sont régulièrement déposés des déchets sauvages.

➤ **Solidarités :**

- Le repas de fin d'année des plus de 75 ans, aura lieu le 14 décembre, avec le traiteur Mr Mercier de Naintré.
- Actuellement les membres de la commission recueil auprès des personnes âgées le choix du colis ou du repas.
- Des devis sont demandés auprès des producteurs locaux, pour la confection des colis.
- Cette année il y a 194 personnes de plus de 75 ans.
- Remerciements au responsable de Nathalie Testard, pour nous avoir offert gracieusement, les sacs pour confectionner les colis.

➤ **Questions diverses :**

- Monsieur Gnassingbe nous informe qu'il a été réélu Maire de la commune de AMOU 2 au TOGO. Il prévoit un déplacement d'une délégation de sa commune à Avoilles dans les prochaines semaines pour la signature de la convention avec notre commune. Cela va permettre de relancer le projet de partenariat entre nos deux communes.
- Recrutement de notre future agent administratif à la mairie : la clôture des candidatures est prévue le 25 octobre, ce qui nous permettra de prendre une décision rapidement. Des candidatures de qualité ont déjà été reçues.

Séance levée à 20h45

Le Secrétaire de Séance

Pierre LEDOUX



Le Maire

Bernard BIET

